



DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE CAUMONT

ARRETE DE CIRCULATION N° 13-2024

Travaux adduction eau potable – 17 ancienne route d'Honfleur – du 17 avril 2024

Le Maire de la Commune de CAUMONT,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L2212-2 et L 2213-1,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation de veiller à la sécurité des usagers,

Considérant la demande de la société SARC, sise à Le Rheu (35), 1 avenue du chêne vert, représentée par Sophie Bertin,

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux d'adduction d'eau potable, la route sera barrée le mercredi 17 avril 2024 depuis le numéro 13 ancienne route d'Honfleur, jusqu'à son intersection avec l'entrée de la résidence des Normandes, sauf riverains, gendarmerie, secours et services de voirie.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise via la RD 675.

Article 3 : Le signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- A l'entreprise

Fait à CAUMONT, le 25 mars 2024,

Le Maire,
Sylvain BONENFANT

par délégation du Maire
M. DUFRUY



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr